



COMITÉ SYNDICAL EXCEPTIONNEL du SIVU LES ENFANTS DU
SOLAURE
COMPTE-RENDU
DU 29/06/2017 à 17h30
Mairie de Saillans

Date de convocation : 22 juin 2017

Nombre de membres devant composer le Conseil : 8

Nombre d'élus au SIVU présents à la séance : 10

Nombre de votants : 7

PRÉSENTS :

Membres du Comité syndical élus :

Commune d'Aubenasson : Cédric FERMOND (Tit) ;

Commune de Chastel-Arnaud : Frédéric TEYSSOT (Tit) ;

Commune de St Sauveur en Diois : Thierry JAVELAS (Tit), Sylvie ROUX (Sup) ;

Commune d'Espenel : Marie-Christine DARFEUILLE (Tit) ;

Commune de La Chaudière : Joëlle MIGHELI (Tit), Jean-François LEMERY (Sup)

Commune de Saillans : Christine SEUX (Tit), Agnès HATTON (Sup), Isabelle RAFFNER (Sup) ;

Responsable des services du SIVU : Baptiste PERRIN

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Vincent BEILLARD (Tit)

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES MAIS NON REPRÉSENTÉS :

Commune de Véronne : Pierrot ROETYNCK

Secrétaire de séance : Baptiste PERRIN

Informations

La présidente déclare ouverte la séance exceptionnelle du comité syndical Intercommunal à Vocation Unique « Les enfants du Solaure » équivalente à celle d'un conseil municipal. Il est ouvert au public et salue l'intérêt porté à nos débats, cette séance étant ouverte au public. Les membres du SIVU sont élus par leurs conseils municipaux respectifs pour la durée d'un mandat d'élus. Ils représentent les 7 communes adhérentes Aubenasson, Chastel-Arnaud, Espenel, La Chaudière, Saillans, St Sauveur, Véronne (2 représentants pour Saillans et 1 pour chacune des autres communes). Un rappel est fait au public de respecter la tenue des débats et d'intervenir par question à la fin du comité.

Adoption du compte-rendu du dernier conseil syndical

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **ADOpte ou le compte-rendu du dernier conseil syndical du 20/06/2017**

1 Rentrée 2017-2018 et réforme des rythmes scolaires et devenir des T.A.P

Madame Christine SEUX présente les éléments du débat sur les rythmes scolaires. Hier, 28 juin 2017, le décret tant attendu est arrivé et il donne la possibilité de modifier les horaires scolaires

dès la rentrée. Il est donc possible sous conditions de revenir à la semaine de 4 jours.

RAPPEL des éléments du débat

09/2014 mise en place obligatoire pour toutes les écoles publiques de la réforme des rythmes scolaires soit le retour à la semaine de 4 jours et demi pour mieux apprendre à l'école. A Saillans, après une concertation avec tous les partenaires une charte et un Projet Educatif Territorial (P.E.D.T) sont adoptés mettant l'enfant au cœur des choix. Les T.A.P sont organisés par la mairie et sont gratuits pour les familles. Les horaires de l'école en concertation changent à la rentrée 2015-2016.

01/2016 Le SIVU représentant 7 communes reprend les compétences T.A.P, périscolaire puis cantine par arrêté.

05/2017 Suite aux interventions répétées du ministre de l'éducation annonçant l'arrivée d'un décret modifiant les rythmes scolaires, les élus jeunesse interpellent le comité de pilotage des élus de la mairie de Saillans.

08/06 le Comité Supérieur de l'éducation (C.S.E) rejette le projet de décret présenté par M. Blanquer.

Les 1er et 15 juin les élus de la mairie de Saillans en comité de pilotage ouvert au public, décide d'une position collégiale de principe : sans le décret, il nous est impossible si près d'une rentrée de changer des horaires et de revenir à la semaine de 4 jours, mais l'année scolaire prochaine doit permettre de faire le point avec tous les partenaires pour envisager des changements. Le

13/06 Le conseil d'école permet de discuter et de connaître les intentions des enseignantes favorables à terme au retour à la semaine de 4 jours, sans précipitation. Aucun vote, n'est demandé.

22/06 Le comité syndical est amené à se positionner pour la rentrée 2017-2018. Le décret devant sortir les jours prochains, il est demandé à l'unanimité la tenue d'un comité syndical exceptionnel, une semaine après pour statuer sur la suite à donner. Le coût des T.A.P, étant supporté principalement par les communes du SIVU, le comité syndical vote le principe de la participation financière des familles sur une tarification proche du tarif actuel de la garderie périscolaire. Il demande d'interpeller les parents par un questionnaire pour connaître leur avis. Le questionnaire validé par les élus est distribué dans les cartables et exploité en mairie par Baptiste qu'on remercie.

28/06 Le décret Blanquer est sorti. Il élargit le champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire.

Avant de continuer, la présidente tient à saluer les élus des mairies, du SIVU et leurs personnels qui ont consacré du temps et des finances pour qu'en territoire rural, cette réforme puisse vivre. C'est un travail colossal et un investissement conséquent.

Cette année 132 enfants ont participé, ils ont pu faire du basket, du foot, des travaux manuels, du dessin, des jeux, des films d'animation avec des animateurs compétents et motivés...

110 familles ont pu gratuitement faire faire des activités à leurs enfants. Des associations ont développé des propositions d'activité sur le territoire et ont embauché.

Retour du questionnaire

Sur 110 questionnaires distribués, 67 retours

49 familles sont pour le retour à la semaine de 4 jours

13 familles sont favorables au maintien du rythme actuel

5 indifférentes

8 retours avec remarques pertinentes sur le coût, la précipitation ou le rythme de l'enfant non respecté dans la semaine de 4 jours.

La proposition de mettre les T.A.P, le mercredi est jugée intéressante pour 32 familles et 30 non. Cependant, cela est impossible à organiser dans un délai si proche de la rentrée : les T.A.P venaient après une journée d'école aussi les mettre le mercredi nécessite des aménagements impossibles à réaliser si rapidement.

Pour demander une dérogation, il faut une convergence de décision du comité syndical, du conseil d'école et du maire de la commune de l'école. C'est pourquoi un conseil d'école extraordinaire aurait lieu ce jour. Mais cette décision doit être validée par la D.A.S.E.N (Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale) qui se réunit début juillet pour décision.

Suivant les résultats du vote, les délibérations suivantes peuvent être modifiées ou annulées.

Discussion

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le retour de la semaine de 4 jours à l'unanimité des membres présents et représentés
- **DÉCIDE** de reporter ce changement de rythme à la rentrée de septembre 2018 : 4 voix pour et 3 contre.
- **MANDATE** le Président pour la mise en œuvre de cette décision

2 Validation du règlement intérieur et tarifs 2017-2018

Présentation du règlement intérieur

Madame Christine SEUX présente le règlement intérieur ré-étudié en groupe de travail. De nombreux articles sont modifiés pour plus de précisions et de prise en compte de l'organisation quotidienne. Nous avons modifié particulièrement l'article 2, 3, regroupé l'article 5 Règlement & 6 tarifs par un article Tarifs & règlement, ajouté article 11 comité d'usagers & 12 restauration collective. Les tarifs de cantine, périscolaire et T.A.P (hors SIVU) restent inchangés cf délibérations :

- 9/11/16 n°4 portant Répartition financière des repas des animateurs et avantages en nature ou à titre gratuit
- 30/05/16 n°1 portant tarifs du service périscolaire demandés aux parents des communes adhérentes et non adhérentes
- 30/05/16 n°2 portant tarif des repas demandés aux parents des communes adhérentes et non adhérentes pour 2016-2017
- 30/05/16 n°3 Délibération portant T.A.P et remboursement de la prise en charge des enfants par les communes adhérentes et non-adhérentes à compter du 1er/01/16
- 30/05/16 n°9 Validation du règlement intérieur 2016-2017

Lecture des articles modifiés et discussion.

Le financement des T.A.P est assuré par :

- une aide de l'état de 95€ par enfant scolarisé versée en 2 ou 3 fois à la commune rurale qui

a l'école. Celle-ci est reversée ensuite au SIVU. Nous venons de demander le reversement de la fin 2016.

- une aide de la CAF dite ASRE de 0,50c par enfant réellement présent aux T.A.P. (Elle est perçue sur dossier présentant un prévisionnel et un réalisé complexe dans un contexte de transfert).
- le versement par les communes de 133€ pour une année ou de 44,50€ pour un trimestre au prorata des enfants inscrits applicable à compter du 1er janvier 2016. Pour les communes non adhérentes, il est demandé de participer par convention. Si toutefois, elles refusent, les familles doivent s'acquitter de cette somme

Malgré les aides et l'investissement des élus l'équilibre budgétaire du SIVU est précaire.

Nous avons validé au comité du 22 juin dernier, la participation financière des familles sur les Temps d'Activités Périscolaires pour l'année 2017/2018 sur une tarification proche du tarif actuel de la garderie périscolaire. Je vous demande d'affiner les tarifs.

Le barème de quotient familial retenu pour le périscolaire est :

- tarifs 1 : de 0 à 550 → 0,75€ / demi-heure
- tarifs 2 : de 551 à 850 → 0,90€ / demi-heure
- tarifs 3 : + de 851 → 1,05€ / demi-heure

Après discussions les élus proposent une adaptation des tarifs.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés VU le Code de l'Éducation, en particulier les articles L211-8, L212-1 à 5, L212-8, R212-21 à 23.

- **DÉCIDE de faire participer financièrement les familles du territoire du SIVU aux Temps d'Activités Périscolaires pour l'année 2017-2018 comme suit :**
Pour une famille dont les enfants sont inscrits aux T.A.P, 2 jours par semaine le tarif sera dégressif en fonction du nombre d'enfants soit :
 - 30€ par trimestre pour un enfant, 50€ pour deux enfants, 60€ pour trois enfants.
 - Pour une inscription un jour par semaine : 20€ par trimestre pour un enfant, 40€ pour deux, 50€ pour trois. L'inscription "à la séance" doit rester possible bien qu'exceptionnelle. Elle sera facturée à hauteur de 2€ la séance.
- **AMENDE et VALIDE le règlement intérieur présenté. Les tarifs de cantine, périscolaire et T.A.P hors SIVU restent inchangés**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur, et notamment à émettre les titres de recettes vis à vis des communes concernées.**

3 Convention de remboursement des salaires des agents mairie au prorata des heures consacrées au SIVU

Mme Christine SEUX précise la fermeture d'une classe en maternelle à la prochaine rentrée. 3 agents de la mairie participent aux activités du SIVU comme les T.A.P. Les salariées sont employées par la mairie et il s'agit de valider le principe d'un remboursement des salaires engagés. Il est donc proposé au vote. Baptiste PERRIN demande que les agents bénéficient d'un temps de concertation et préparation des T.A.P.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **VALIDE le principe de remboursement à la mairie de Saillans, des salaires au prorata des heures par agent effectuées à compter du 1er septembre 2017 suite au conventionnement**

- **MANDATE** le Président pour la mise en œuvre de cette décision

4 Renouveau des CDD pour la rentrée prochaine

- un CDD de 20 h semaine pour le remplacement d'un agent en prolongation de congé parental à compter du 9/09/17 et jusqu'au 9/03/18 et sous réserve de la non reprise de l'agent concerné. Nous connaissons son choix à partir du début juillet. La présidente demande de valider la possibilité de faire démarrer ce CDD à compter du 31 août pour que l'agent participe à l'organisation de la rentrée
- un CDD de 14h 15 s'arrête le 7 juillet 2017. Son renouvellement est en suspens de la décision des horaires de la rentrée

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **VALIDE** le renouvellement du premier CDD sous réserve de prolongation de congé parental
- **VALIDE** la possibilité de renouvellement du deuxième CDD en fonction des besoins du service.
- **MANDATE** la Présidente sous couvert du bureau pour la mise en œuvre de cette décision

5 Charte "ça bouge dans ma cantine"

Le projet porté par le SIVU dès septembre 2016, visait à mettre en place un approvisionnement le plus local possible de la restauration scolaire. Né dans le cadre du programme Biovallée, ce projet a été initié par la CCCPS, la CCVD, les associations Agribiodrôme et Courts Circuits et le CIVAM (Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural). Un diagnostic de la cuisine à T0 a permis de décrire son fonctionnement actuel avec ses atouts et ses faiblesses. A partir des factures d'octobre, nous avons estimé la part de chaque type d'approvisionnement (local/bio/bio-local). 1% en bio local, 7,13% en local non bio, 7,83% en bio non local .

Aux vues du diagnostic et de l'état des lieux, nous avons validé collectivement des objectifs à atteindre en terme quantitatif sur l'introduction de produits locaux et bio. Un programme d'action s'est dégagé et a permis :

- A Virginie Teyssonier de se former et d'échanger avec ses collègues sur les recettes pour cuisiner local et de saison toute l'année, sur l'approvisionnement en local et bio dans la vallée et de travailler sur le plan alimentaire avec déclinaison en menus. Chaque journée permettait d'aller sur les sites partenaires et de rencontrer des professionnels diététicien, paysan traiteur, boulanger et fournisseur.
- avec les enseignants de l'école, des interventions dans les classes de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM2 ont permis de travailler sur les circuits courts et les produits locaux avec la transformation de plantes, la fabrication du yaourt à la fraise, des dégustations et un travail sur les étiquettes... Les CE2-CM1, avec Bérangère de la fée des champs ont fait du sirop de menthe et des petits pots de sarriette et d'origan séché. Ils ont visité son exploitation ainsi que celle de Mr Pourrat avec qui ils ont fabriqué des biscuits à l'école. Les CM2 ont travaillé sur le haricot vert du Kenya et le haricot local pour comparer les prix ainsi que le coût réel d'un Big Mac. Ils ont visité la ferme de la Pimpreline à Aubenasson.
- La mairie de Saillans a également octroyé un bout de jardin dans le jardin public pour que les enfants réalisent du jardinage avec l'aide de Bérangère. Ce projet a très bien marché vu la quantité et qualité des légumes présents et visibles par tous.

- De refaire un bilan à la fin de l'année qui permet de voir la progression soit 3% en bio local, 6.84% en local non bio, 11.46% en bio non local.

Dans le cadre des T.A.P, un court métrage d'animation a été réalisé par les enfants sur le thème de l'alimentation.

Sommés-nous partant pour poursuivre cette progression avec la signature d'une charte avec des objectifs en terme de progression horizon 2018 35% de produits bio et/ou locaux et juin 2019 45% de bio ou locaux.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **VALIDE** la signature d'une charte « ça bouge dans ma cantine »
- **MANDATE** le Président pour la mise en œuvre de cette décision

Le comité syndical se termine à 20h

Règlement intérieur en pièce jointe.

La Présidente,



Le secrétaire de séance,

B. PERRIN



